

# Ethnicisation, racisation, racialisation

## Une introduction

### Présentation

• **Primon Jean-Luc**

*Maître de Conférences en Sociologie  
URMIS, UMR 7032*

*Mots-clefs : ethnicisation, race, racialisation, racisation*

#### Actualité d'une question

Faire Savoirs, dans ce sixième numéro, publie un dossier composé de cinq articles sur le thème de l'ethnicisation et de la racisation/racialisation des rapports sociaux, avec l'intention d'ouvrir le débat.

Depuis la fin des années 1990, l'usage des notions d'*ethnicisation* ou de *racialisation* se diffuse dans les recherches françaises en sciences sociales, alors qu'auparavant cette terminologie faisait partie exclusivement du langage spécialisé des études qui s'intéressaient aux relations interethniques ou au racisme.

« Ethnicisation des rapports sociaux », « ethnicisation de la question sociale », « ethnicisation des emplois », « ethnicisation de la société fran-

çaise », « racialisation des relations sociales », « racialisation des inégalités » ou encore racisation, voire ethnicité, sont aujourd'hui des vocables et expressions courants sous la plume des chercheurs. Ces thèmes font désormais l'objet régulier de journées d'études, de tables rondes, de séminaires et trouvent une place y compris dans l'enseignement universitaire.

Ces expressions apparaissent également de plus en plus fréquemment dans le vocabulaire sociopolitique écrit ou parlé de la presse, de la télévision, des acteurs politiques ou militants associatifs.

Dans le discours médiatico-politique, l'ethnicisation de la vision (et division) du monde social s'opère généralement en attribuant la cause d'un fait divers, d'un événement ou d'un phénomène économique, social, culturel ou le plus

*Université de Nice-Sophia-Antipolis,  
Unité de Recherches Migration et Société, UMR 7032 URMIS  
Pôle Universitaire de Saint-Jean d'Angely,  
24 avenue des Diables bleus, 06357 Nice cedex 4  
Jean-Luc.Primon@unice.fr*

souvent d'ordre public (délinquance, trafic, émeute, violence, insécurité, etc.) à des fractions de population identifiées préférentiellement, non par leur position ou condition sociale, mais par l'origine ou l'identité ethnique qui leur est dans le même temps attribuée: Noir, Maghrébin, Arabe, Africain, musulman, etc. On constate également que dans le langage courant, le terme « immigré » a perdu son sens premier, qui se réfère à la mobilité géographique, pour s'apparenter de plus en plus à une « *nationalité fantasmée* » (Léger, 1997) opposée à une « *ethnicité fictive* » (Balibar, 1988) appelée « Français », « Français de souche » ou « nationaux ». Dans son analyse du nouveau racisme, celui qui se développe dans la période post-coloniale, Etienne Balibar (avec d'autres) voit dans la catégorie « immigration » en tant que signifiant sociologique, un substitut contemporain à la notion de « race ». Le néo-racisme est un « *racisme sans races* » qui se focalise sur les différences culturelles et non sur l'hérédité biologique: un racisme différentialiste (Balibar, 1988).

D'une manière plus générale, parler d'ethnicisation revient à affirmer à la fois que les hiérarchisations ou divisions ethniques existent dans la société française et qu'elles se renforcent. Et de fait, depuis plusieurs années, dans les rapports institutionnels et le discours politique, l'opinion qu'il existerait une « fracture ethnique » de l'ordre social qui s'accompagne d'une montée du « communautarisme » s'est progressivement répandue: opinion aujourd'hui renforcée, d'une part, par la publicité faite aux discriminations à caractère raciste depuis que la lutte contre ces discriminations figure à l'ordre du jour de l'action publique ou étatique - c'est-à-dire au mieux depuis la fin des années 1990 - et, d'autre part, par la valorisation de la « diversité » ou par les tentatives d'organisation des minorités ethniques ou visibles, comme celle initiée par le Conseil représentatif des associations noires (CRAN). Dans un autre registre, le slogan des mobilisations anti-racistes « *Blacks, blancs, beurs, nous sommes tous des enfants d'immigrés* » signale cette ethnicisation/racialisation de la représentation des divisions de la population française.

En contrepartie, ce processus d'ethnicisation est

fréquemment dénoncé (par des acteurs et militants politiques, associatifs, syndicaux, des chercheurs ou intellectuels), soit parce qu'il fragiliserait la cohésion sociale et mettrait en cause le lien social et civique avec ses valeurs républicaines et universalistes, soit parce que la vision ethnicisante du social, en s'imposant, masquerait la vraie nature de la question sociale, autrement dit ferait fonction d'idéologie. Dans cette optique, la logique d'ethnicisation aurait pour effet de brouiller la vision en termes de classes (et la conscience des rapports de classe), voire de s'y substituer.

Dans un ouvrage récent, où il propose notamment une analyse critique de la construction médiatico-politique du problème des banlieues, Loïc Wacquant (2006) réfute l'assimilation de ces quartiers populaires aux ghettos des USA, c'est-à-dire à un enfermement ou un isolement spatio-racial. Selon lui, cette confusion, qui est récurrente et entretenue dans le discours médiatico-politique, mais que l'on rencontre aussi dans les recherches sociologiques, constitue un véritable contresens sociologique à la lumière de l'histoire du peuplement et de l'équipement collectif de ces quartiers. De plus, les tensions urbaines des banlieues françaises ne sont pas causées par une fragmentation ethnique, mais plutôt par « *le mélange des catégories ethnoraciales* » qui caractérise ces quartiers populaires pluriethniques ainsi que par « *le comblement de la distance économique, sociale et culturelle entre les immigrés et les fractions stagnantes ou déclinantes de la classe ouvrière autochtone enfermée dans les banlieues déshéritées* » (Wacquant, 2006, p. 200). Les troubles urbains ne préfigureraient pas une « *crystallisation des clivages proprement ethniques* », comme on le dit souvent, mais expriment une crise sociale. Dans son propos, Loïc Wacquant attire l'attention sur les « *effets de réalité* » que peuvent avoir les catégories et les lectures savantes ou pseudo-savantes du monde social; lectures parmi lesquelles il faut évidemment inclure les problématiques sociologiques de l'ethnicisation des rapports sociaux.

L'objectif de ce dossier est moins d'analyser les causes ou les raisons sociales et scientifiques du développement de ces problématiques dans l'abord de la société française contemporaine

que de proposer un éclairage pluriel sur la signification de ces notions et approches en offrant au lecteur une variété de regards construits à partir d'enquêtes, d'exemples historiques ou d'expérimentations.

## Définitions provisoires

Mais avant de lire les travaux et réflexions présentés dans ce dossier, il peut être utile de proposer au lecteur une première définition des termes qui se placent au centre de ce numéro de Faire Savoirs en nous référant principalement aux analyses sociologiques du courant constructiviste<sup>1</sup>.

### Ethnicisation

Nous pouvons emprunter la définition de la notion d'ethnicisation aux auteurs de *L'inégalité raciste* (De Rudder, Poiret, Vourc'h, 2000). Dans cette acception, l'ethnicisation se réfère au processus (social, historique, politique) de construction de frontières et de désignation de groupes sociaux, groupes qui, en l'occurrence, sont définis (socialement) ou se définissent eux-mêmes par leur origine ou leur culture.

Comme le précisent, à bon escient, les trois auteurs de l'ouvrage, parler d'ethnicisation en sociologie consiste non à poser *a priori* l'existence de groupes dits ethniques, mais bien au contraire à mettre l'accent sur le caractère relationnel ou construit de tels groupes ou catégories de personnes.

Contrairement à l'idée véhiculée par les approches dites « essentialistes » du social, qui voient dans les catégories ethniques des groupes naturels ou primordiaux<sup>2</sup>, la perspective contemporaine du constructivisme social (ou constructionnisme) rappelle que les groupes ethniques, comme tout groupe social, se forment et se transforment dans la dynamique des rapports sociaux et historiques : les groupes sociaux sont un construit historique et social, non un donné.

Dans cette optique générale, qui réaffirme le caractère historico-social des groupes humains, le regard porte préférentiellement sur le travail social de définition et d'imposition des divisions et hiérarchies sociales dans les relations et

rapports sociaux, ainsi que sur les luttes et enjeux symboliques autour de l'émergence et de la délimitation des frontières des groupes ou catégories, plutôt que sur la recherche des critères ou traits objectifs qui les définiraient. D'ailleurs, dans cette perspective, les catégories ethniques ou ethnicisées perdent leur statut analytique de facteurs explicatifs et deviennent des objets d'études.

Toujours dans la même vision, si parler d'ethnicisation renvoie bien à un référent ethnique ou culturel<sup>3</sup>, cela ne signifie pas que préexisterait, à la base de cette appartenance, une culture propre, spécifique, authentique, autrement dit une substance culturelle ethnique, déjà formée et fixée, qui définirait les groupes en question car, à la différence du culturalisme, l'orientation constructiviste préconise de concevoir la culture comme la résultante de rapports de forces, de négociations, une « *élaboration contemporaine* » (Amselle, 1988) plutôt qu'un héritage dont les groupes ethniques ne seraient que les supports ou les porteurs.

La notion d'ethnicisation en appelle donc une autre : celle d'ethnicité. Notion beaucoup moins populaire que la première dans le champ scientifique français comme dans la vie sociale (Bertheleu, 2006), l'ethnicité, on l'aura compris, ne peut être assimilée à une identité ethnique, au sens substantialiste, c'est-à-dire à une qualité intrinsèque dérivée de l'appartenance à un groupe, mais, tout au contraire, doit s'entendre comme : « *un système d'écart et de différences par rapports à des « autres significatifs » dans un contexte historique et social déterminé* » (Poutignat, Streiff-Fénart, 1995), différences qui se construisent dans et par l'interaction.

À la suite de Frédrik Barth, la recherche contemporaine sur l'ethnicité met l'accent sur le tracé et le maintien des frontières ethniques dans la définition des groupes. Et l'ethnicité, en tant que concept, désigne un processus organisationnel et dynamique dont la caractéristique est de reposer sur une attribution catégorielle des personnes en fonction de leur origine présumée ; cette mise en catégorie étant opérée en situation et dans un but d'interaction, soit par les personnes elles-mêmes (auto-catégorisation), soit par les autres (hétéro-catégorisation). En ce sens, les catégories ethniques, selon Barth (1995, pp. 211-212), sont

« une coquille organisationnelle à l'intérieur de laquelle peuvent être mis des contenus de formes et dimensions variés dans des systèmes socioculturels différents ».

Les études, aujourd'hui nombreuses, qui s'inscrivent dans ce courant de recherches, se sont surtout attachées à étudier l'activité de catégorisation ou d'identification ethnique en jeu dans les interactions et situations sociales, et à mettre ainsi en évidence le fait que des catégorisations ethniques intervenaient dans le traitement des populations et des problèmes sociaux, à l'intérieur des institutions étatiques (justice, police, éducation, travail social, école, etc.) et plus largement dans la vie sociale (travail, logement, etc.) où elles pouvaient constituer un référent déterminant au même titre que d'autres modes de classement (classe, genre, âge, etc.) et produire ainsi de la différence ou division ethnique. Malgré tout, dans le contexte français, ces catégories ethniques, parce qu'elles ne font précisément pas (ou peu) l'objet d'une mise en forme, notamment par l'État, et donc d'une codification administrative, juridique ou statistique, restent principalement des catégories de la pratique ou de l'action, sans se transformer en classifications institutionnelles ou légales réifiées<sup>4</sup>. Souples, labiles, changeantes, mouvantes, dépendantes des situations et des contextes, elles apparaissent, disparaissent et se redéfinissent (Rinaudot, 1999). Pour autant, lorsqu'elle intervient dans l'action publique ou la gestion des populations, non seulement la logique ethnisante entre en contradiction avec la norme universelle d'égalité du modèle républicain français, mais l'activité catégorisante se fait performative avec des effets concrets sur les chances objectives de vie et, par conséquent, sur les destinées et positions dans l'espace social. En d'autres termes, le processus d'ethnisation contribue à la production d'inégalités.

Une limite, peut-être, de ces recherches, qui restent souvent très focalisées sur l'observation et l'analyse des interactions ou des micro-pratiques, est qu'elles ne parviennent pas toujours à faire voir comment ces désignations et catégorisations, qui contribuent à faire ou à façonner les divisions et hiérarchies sociales, sont à la fois parties prenantes et prises dans des rapports de domination et de pouvoir qui les englobent<sup>5</sup>.

### Racisation et racialisation

Si le vocable d'ethnisation est entré dans le vocabulaire socio-politique de la langue française, en revanche les notions de « racisation » ou de « racialisation » ne sont encore que des mots des sciences sociales.

Comme celui d'ethnisation, les termes de racialisation ou de racisation renvoient, en sociologie, au processus psychologique, social, historique, politique de construction des catégories ou groupes, mais cette fois, il est question de « race ». L'usage de ce terme, dans ce type d'approche, fait d'ailleurs problème. Mais, en tout état de cause, ce vocable ne désigne plus des groupes de nature biologique qui disposeraient d'une réalité matérielle et détermineraient le comportement culturel de leurs membres comme dans les typologies de races des théories racialistes. La « race », dont il est question dans les analyses en termes de racialisation ou de racisation, n'a pas le statut de catégorie objective, mais fait référence à une idée construite, qui n'a pas de réalité dans l'ordre biologique, mais en garde une dans l'ordre social, en ce sens qu'elle fait partie de l'expérience de la vie de nombreuses personnes. Comme le disait Colette Guillaumin (1972/2002), même s'il n'y a pas de races réelles, en ce sens que, comme on le sait, les races n'ont pas de réalité objective pour les sciences naturelles, il existe en revanche des races imaginaires qui entrent dans le processus social et ont un effet réel<sup>6</sup>. Si la « race » n'est pas une catégorie empirique de l'ordre biologique, dans l'ordre social l'idée de race est « *empiriquement effective* » et dispose d'une efficacité symbolique évidente (Guillaumin, 1992).

Précisément, les notions de racialisation ou de racisation, qui mettent l'accent sur le caractère socialement construit des catégories ou groupes « racialisés » ou « racisés », ont pour fonction de se substituer à l'idée commune de « race » en tant que chose et groupe discret basé sur des traits physiques ; idée qui, non seulement, subsiste dans le sens commun mais qui n'a pas totalement disparue de l'univers des sciences de l'homme et de la société, y compris de la sociologie (Miles, 1993).

Dans la sociologie française, la notion de racisation est plus fréquente et plus ancienne que celle

de racialisation<sup>7</sup>. A notre connaissance, à ce jour, la relation entre ces deux concepts n'a pas fait l'objet d'une discussion systématique et les deux vocables semblent souvent être pris pour synonymes et interchangeable. Peut-être la notion de racialisation est-elle plus restrictive que celle de racisation et traite-t-elle plus directement de la construction sociale des groupes raciaux, au sens courant des typologies raciales, que la notion de racisation, plus extensive. Pierre-André Taguieff (1987), dans une analyse critique des usages ordinaires et savants du mot racisme, nous dit du concept de racisation<sup>8</sup> qu'il constitue une extension par analogie ou une métaphorisation de la notion de racisme qui s'appliquerait à tout groupe social traité comme une « race », autrement dit à tout groupe différencié en nature et dévalué (dominé, minorisé, infériorisé). En effet, pour Colette Guillaumin, qui a inventé l'expression (1972/2002), les catégories racisées ne sont pas toujours des catégories raciales au sens courant, mais elles le sont au sens latent. Dans son ouvrage de 1972, après avoir refait l'histoire de l'idée de « race » et analysé l'usage dans le langage courant des traits qui la définissent, Colette Guillaumin conclut que la « race », en tant que phénomène social (c'est-à-dire sociologiquement) et non plus, comme d'habitude, en tant que phénomène d'ordre biologique susceptible d'avoir des effets sociaux, apparaît moins comme une réalité biologique que comme « *une forme biologique utilisée comme signe* ». Des traits physiques apparents ou imaginaires (couleur de la peau, forme du crâne, mais aussi sexe, accent, langue, etc.) sont saisis comme biologiques par la pensée sociale et font usuellement fonction de signifiants d'une différence biologique (ou en nature) : au sens social, la « race » est « *un objet symbolique qui porte un sens biologique* », une forme symbolique du biologique (Guillaumin, 1972/2002, 1992).

Cette biologisation de la perception sociale, à partir d'une marque somatique qui fonde (socialement) la « race », repose en définitive sur la croyance en une différenciation biophysique de l'espèce humaine et a pour effet « d'absolutiser » la différence de l'Autre en en faisant une différence radicale et essentielle. Dans cette perspective sociologique

(Guillaumin, 1972/2002), la racisation ne vise donc pas exclusivement les catégories raciales, au sens habituel, mais désigne le processus général qui associe l'altérité à une marque somato-biologique et qui repose sur cette croyance ordinaire en une différence et séparation naturelles des catégories d'êtres humains. Ce processus social de racisation se décline sous une forme particulière selon les groupes visés (sexisme, antisémitisme, racisme, etc.)<sup>9</sup>, étant entendu que « *les races et catégories racisées se remplacent au cours du temps* ».

La sociologie anglophone, en revanche, ne semble connaître que le concept de *racialisation* ; l'origine de cette notion étant généralement attribuée à Frantz Fanon (Miles, 2003 ; Murji et Solomos, 2004). Dans cette tradition, parler de racialisation revient à mettre l'accent sur le processus social et psychologique de catégorisation au cours duquel des différences, liées aux caractéristiques somatiques des personnes, sont perçues comme significatives, puis naturalisées et légitimées. La racialisation, dans cette acception, se définit donc principalement en tant que processus de catégorisation raciale. Cette notion rompt également avec la signification habituelle du terme de « race », en ce sens que cette dernière ne désigne plus une entité fixe et naturelle, mais se conçoit comme un effet de l'activité de catégorisation et de représentation des personnes : autrement dit, un construit mental et social.

Chez un sociologue britannique comme Michael Banton, la racialisation s'identifie directement au processus historique, qui débuta au XIX<sup>e</sup> siècle avec l'avènement des théories raciales, et à la suite duquel les êtres humains vont être perçus et définis en termes de différences biologiques. A partir de cette période, nous dit Banton, les différences physiques entre les personnes vont signifier bien plus que de simples différences de traits physiques : « *les différences entre les personnes furent racialisées par l'usage d'expressions qui sous-tendaient que les différences provenaient des déterminants biologiques postulés dans les théories raciales. [...] Dire que les différences furent racialisées veut dire qu'elles furent interprétées à la lumière des théories raciales dominantes* » (Banton, cité par Barot et Bird, 2001).

Parmi les sociologues, Robert Miles est sans doute celui qui a le plus activement contribué à l'expansion du concept de racialisation dans la sociologie anglo-américaine. Le point de départ de sa réflexion est une critique de la réification et de la légitimation de l'idée de « race » opérée par la sociologie des relations raciales ou de la stratification sociale qui accorde aux groupements raciaux le statut de catégories d'analyse en en faisant des variables explicatives des comportements sans voir (et sans dire) que les catégories raciales ne sont qu'une construction idéologique. En attribuant à certains traits phénotypiques, comme la couleur de la peau, un statut analytique, la méthode sociologique conventionnelle fait de la race un facteur explicatif et reproduit ainsi le schéma de causalité du racisme scientifique, tout en confortant le sens commun du mot « race » - qui est couramment assimilé à un fait biologique déterminant - lorsque les résultats des recherches en question sont repris par les politiques, par les médias ou par le public (Miles, 1988).

Il n'existe pas de phénomène racial objectif et identifiable, insiste Robert Miles, il n'y a qu'un processus de racialisation, qui puise dans un univers de sens (un complexe de significations) où l'idéologie raciste joue un rôle central en offrant les critères pour classer les personnes en groupes discrets et en dévaluant ceux qui en possèdent les traits (réellement ou par allégation). Dans ce processus, l'idée de « race », l'idéologie raciste, qui entre dans l'interprétation du comportement d'autrui, produit et légitime les comportements discriminatoires ou les pratiques d'exclusion qui en sont la conséquence structurelle<sup>10</sup>. En résumé, chez Miles, la notion de racialisation indique l'existence d'un processus historique, social, politique qui s'articule à l'idée de race et qui divise les personnes en groupes distincts (et hiérarchisés) à partir de l'imputation de caractéristiques somatiques visibles (phénotypes) ou encore de traits biologiques non visibles (génotypes), ces critères ou traits pouvant prendre une signification différente historiquement.

Au final, on peut noter que les notions d'ethnicisation, de racialisation ou de racisation oeuvrent dans le même sens en mettant toutes trois l'accent sur le caractère socialement construit

des différences et leur essentialisation. Et concrètement, dans les analyses sociologiques, il est souvent difficile de distinguer ces concepts, sauf à dire que l'ethnicisation présume la mise en jeu d'un référent culturel ou ethnique (une même origine présumée) alors que la racialisation<sup>11</sup> et la racisation font intervenir des marqueurs biologiques ou somatiques dans la catégorisation sociale. Dans *l'Inégalité raciste* les auteurs préfèrent, quant à eux, mettre l'accent sur la radicalisation de la différence qu'opèrerait la racisation par rapport à l'ethnicisation : en inscrivant la différenciation hors du règne social, c'est-à-dire dans la nature, la racisation franchit un seuil qualitatif.

## Un dossier à plusieurs voix

Les articles du dossier de ce numéro de *Faire Savoirs* reviennent sur plusieurs thèmes introduits ou posés par le débat conceptuel et nous proposent un éclairage riche et diversifié permettant de saisir, en contexte, les processus d'ethnicisation ou de racialisation.

Ce dossier s'ouvre avec une contribution de Françoise Lorcerie, auteure, en 2003, d'un ouvrage intitulé *L'Ecole et le défi ethnique*. Son article traite de la progression du *paradigme de l'ethnicité* en France et de son développement dans les analyses du champ scolaire. Avec une grande clarté, Françoise Lorcerie nous propose une définition de ce paradigme et des principaux concepts qu'il engage (catégorie ethnique, groupes ethniques, etc.). Quant à la notion d'ethnicisation, elle constitue un apport original de la pensée française au paradigme de l'ethnicité. L'auteure souligne, avec raison, le fait que la catégorisation ethnique et les processus d'ethnicisation modèlent les inégalités et contribuent à faire les oppositions entre dominants et dominés ou entre majoritaires et minoritaires. Dans la deuxième partie de sa contribution, elle s'emploie à formuler et à défendre l'hypothèse selon laquelle l'institution scolaire, en plus des différences sociales, transpose des différences ethniques en différences scolaires, étant entendu que l'école constitue une organisation qui est partie prenante d'un environnement à la fois local et global. Françoise Lorcerie parvient ainsi à nous expliquer comment, dans le même

temps, les rapports ethniques s'actualisent dans l'espace scolaire et comment l'école relaie la catégorisation ethnique. Elle termine son texte en soulignant la double contradiction entre, d'une part, le développement récent de la nouvelle problématique de lutte contre les discriminations et les politiques plus traditionnelles et anciennes d'intégration, et d'autre part, entre la reconnaissance officielle des discriminations et l'exigence de conformité du minoritaire, comme l'atteste à ses yeux le vote de la loi dite du « foulard ». Françoise Lorcerie conclut son article sur la présence d'un « dilemme ethnique » dans l'espace français et pose la question du « vivre ensemble », notamment à l'école, en se demandant comment faire émerger une « culture démocratique de l'altérité » qui affaiblisse les attributions identitaires et permette de « tricoter ensemble les identités ».

La deuxième contribution de ce dossier est signée de Valérie Sala Pala qui analyse la politique du logement social à partir de l'exemple marseillais et pose la question du racisme de cette politique. Le lien avec la thématique du dossier est ici immédiat. A l'encontre de l'idée reçue selon laquelle les normes et règles du modèle républicain, parce qu'elles font précisément abstraction des différences ethniques, préserveraient la gestion publique d'une racialisation, Valérie Sala Pala défend la thèse d'un racisme de la politique du logement social en s'appuyant sur l'étude des catégorisations ethniques qui entrent dans les discours et pratiques des acteurs de ce secteur. Au centre de son propos se trouve le concept de *racisme institutionnel* et le grand mérite de son travail consiste précisément à lire les discours et les pratiques en référence à ce concept qui a été forgé aux Etats-Unis en pleine lutte pour les droits civiques. L'intérêt de la notion de racisme institutionnel consiste à faire du racisme un phénomène organisationnel, et non plus individuel et intentionnel, et à mettre ainsi l'accent sur le rôle des institutions dans la discrimination ethnique. Le racisme devient alors un « effet d'institution ». La position de Valérie Sala Pala se fonde sur l'analyse de l'attribution des logements sociaux à Marseille où il est apparent que des identifications, des catégorisations ou des stéréotypes ethniques sont activés et que certains groupes de population, comme les Comoriens, se retrou-

vent stigmatisés et dévalués.

Jean-Luc Bonniol, dans le troisième article de ce dossier, aborde de front la question de la racialisation des rapports sociaux en développant une réflexion sur le préjugé de couleur et la notion de race informée par une profonde connaissance des sociétés esclavagistes et post-esclavagistes. Anthropologue, Jean-Luc Bonniol est notamment l'auteur de plusieurs articles et d'un ouvrage qui fait référence : *La couleur comme maléfice*. La racialisation, pour s'accomplir, nous dit l'auteur, implique la mise en place d'un dispositif cognitif qui classe les marqueurs physiques dans des catégories raciales qui font aussi appel à l'origine et à l'hérédité. Il nous montre que, dans les colonies à esclaves, les infrastructures ont joué le rôle de superstructures, en ce sens que l'ordre racial, autrement dit une production mentale ou idéelle, y est devenu surdéterminant : la « race » en faisant fonction d'opérateur hiérarchique a engendré une structuration coloriste des formations sociales. Dans ces sociétés, Jean-Luc Bonniol considère, en effet, que l'on a assisté à une racialisation des rapports sociaux, c'est-à-dire à une « autonomisation de la « race » dans le champ social » ; les caractères phénotypiques ayant acquis une valeur propre dans le classement des individus et des lignées familiales. En s'autonomisant, la « race », d'instance idéologique légitimant des inégalités entre maître et esclave, s'est transformée en une force à la fois « déterminée et déterminante » parce que toujours agissante dans la structuration sociale alors que l'on s'est éloigné des rapports de production esclavagistes. Cet exemple historique de processus de racialisation atteste de l'efficacité symbolique des catégorisations raciales. En effet, la « race » y apparaît comme un opérateur cognitif particulièrement puissant car au principe d'une économie matrimoniale qui a fait passer le social dans le biologique.

La contribution d'André Legris traite également de l'exemple historique des colonies à esclaves et de leur ordre socio-racial, mais il s'agit cette fois de porter attention au travail servile des économies de plantation en s'intéressant à la position de la pensée économique classique (Smith, Say, Sismondi) face à cette forme de travail. André Legris est économiste et notamment co-auteur de *L'économie de l'esclavage*

*colonial*. Son article débute avec la mise en évidence de la contradiction entre le développement du travail servile dans les plantations des colonies du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'une part, et la construction de l'économie politique en tant que discipline autonome qui accorde une place centrale à la question de la liberté individuelle, d'autre part. Progressivement, nous rappelle André Legris, la pensée économique va mettre en cause l'efficacité productive du travail servile dans les colonies. Adam Smith, par exemple, dans son célèbre ouvrage sur la richesse des nations, prend clairement position pour le travail libre et contre le travail servile dont le coût de reproduction se révèle élevé et peu stimulant pour l'effort, car ne faisant pas appel à l'intérêt personnel de l'esclave. La position d'un économiste comme Jean-Baptiste Say sera plus contrastée. Mais elle évolua, influencée à la fois par la courbe du cours du sucre et par la pensée de Sismonde de Sismondi qui montra que l'écart entre le niveau de consommation des maîtres et celui des esclaves allait grandissant et que l'incitation au travail était défavorable. Au final, nous dit André Legris, les économistes classiques se sont trouvés d'accord pour considérer le travail servile comme étant peu productif et peu rentable. L'organisation productive des habitations était en effet le lieu d'une asymétrie d'information entre le propriétaire et le gérant, d'une part, et entre le commandeur et les esclaves, d'autre part. Les notions de salaire d'efficacité ou de chômage n'ayant aucun sens, l'esclave n'avait aucun intérêt à révéler l'intensité réelle de son effort.

Ce dossier se termine avec une contribution stimulante de Michel Piolat, psychologue, qui met au centre de son article la question de la catégorisation raciale, dont on a pu voir qu'elle avait un rôle déterminant dans les processus de racialisation (ou de racisation). L'article débute par un rappel des apports de la psychologie sociale et cognitive sur ce thème et débouche sur une synthèse des recherches du courant cognitiviste avec une présentation des travaux de Lawrence A. Hirschfeld sur la catégorie de « race ». A la question de la psychogenèse des catégories socio-raciales, il y a deux réponses, résume Michel Piolat: une position standard qui voit dans les catégories raciales des catégories per-

ceptives, et celle de la théorie cognitiviste qui défend que les enfants disposent assez tôt d'une pensée essentialiste et du concept de « race », indépendamment de leur capacité à distinguer des indices visuels. C'est cette deuxième position que défend Lawrence A. Hirschfeld qui considère, pour sa part, que les jeunes enfants parviennent à distinguer les groupes selon le critère de la couleur de la peau parce que la « race » est une catégorie cognitive, c'est-à-dire une catégorie conceptuelle, et non une catégorie perceptive, comme on le pense habituellement. La capacité à faire des groupements selon la « race » ne dérive pas des observations, mais d'une préconception. Vers 3-4 ans les enfants disposeraient, selon Hirschfeld, d'une théorie naïve de la « race » qui repose sur une essentialisation enfantine de la couleur de la peau. Dans cette approche, la couleur n'est donc pas un simple critère visuel (parmi d'autres), mais une propriété plus centrale, plus ontologique, que les enfants considèrent comme étant fixée à la naissance et héritée des parents. On aurait donc affaire à une théorie précoce d'essence biologique plutôt qu'à l'activation d'un principe de classification. Dans cette perspective, la « race » n'est plus quelque chose que la société fait (en la transmettant aux enfants) mais quelque chose qui lui arrive car il existerait une disposition cognitive à voir, dans certaines identités, des identités de type biologique, autrement dit des identités naturelles. A la fin de son texte, Michel Piolat résume les critiques faites à l'encontre de cette approche pour conclure qu'à bien y regarder dans les expérimentations qui servent à Hirschfeld, ce n'est pas la « race » qui est naturalisée, mais seulement la couleur de la peau ; de plus, à partir de ce critère, les enfants sont incapables de concevoir des catégories de population et encore moins d'en inférer des comportements.

Pour notre part, en écho à cette dernière contribution, nous terminerons cette introduction au dossier de *Faire Savoirs* par une remarque de Pierre Bourdieu (1997, p. 137) qui, en partisan déclaré d'un rationalisme historiciste (ou d'un historicisme rationaliste), écrivait : « *Rappelons que tout est historique, y compris les dispositions cognitives communes qui, issues des contraintes que les régularités du monde ont*



fait peser, pendant des millénaires, sur un être vivant obligé de s'y adapter pour survivre, rendent le monde immédiatement connaissable (...).».

- 1 Pour une critique intéressante des limites du constructivisme en sociologie, on peut se reporter à Bourdieu (1997), Hacking (2001) et Lahire (2001).
- 2 C'est-à-dire des entités supposées être fondées sur des traits ou des caractères communs et invariants (langue, géographie, culture, parenté, marques physiques, etc.) qui préexisteraient aux rapports, aux relations ou aux interactions sociaux, et dont ils fixeraient les termes.
- 3 Référent qui, bien souvent, fonctionne comme une attribution ou une assignation catégorielle ou identitaire, mais qui peut aussi être revendiqué et défendu en tant qu'identité commune par les agents sociaux.
- 4 La question de la mise en catégorie statistique de l'ethnicité et des minorités est posée depuis le milieu des années 1990 en France. Elle divise les chercheurs en sciences sociales sur l'opportunité de ce type de classement et sur les risques de réification des classifications, mais elle interpelle également au premier chef l'Etat, ses institutions et la société civile car, en sus des problèmes de libertés individuelles qu'elle soulève, la question dite des « statistiques ethniques » met en débat la représentation des divisions de l'ordre social et des inégalités que la société française consent à voir et à combattre. Pour une discussion des enjeux, on peut se référer à l'article de Marco Matiniello et Patrick Simon (2005).
- 5 En sociologie, il existe d'autres approches de l'ethnisation moins focalisées sur les questions de catégorisation. On pense notamment aux travaux de Wallerstein (1985, 1988/1997) qui se sert de cette notion pour lire la division de la force de travail à l'échelle du capitalisme historique.
- 6 On pourrait voir dans cette formulation la coupure entre le point de vue objectiviste qui assimilait la « race » à une catégorie objective et le point de vue subjectiviste qui va étudier le racisme en tant que phénomène idéologique (Balibar, 2005).

- 7 C'est cette notion qui est reprise, par exemple, dans un ouvrage paru récemment sur la question sociale et la question raciale (Fassin et Fassin, 2006), mais que l'on trouvait déjà sous la plume de Michel Wieviorka ou de Philippe Bataille dans les années 1990.
- 8 C'est cette notion et non celle de racialisation qui est employée, par exemple, par les auteurs de *Inégalité raciste* ou par Etienne Balibar dans les articles rassemblés dans l'ouvrage publié en commun avec Immanuel Wallerstein (1997).
- 9 Colette Guillaumin précise que toutes les catégories de l'altérité ne sont pas perçues historiquement et socialement en tant que « race ». Au sens social, le mot race n'apparaît que lorsque la marque biologique est le trait commun d'un ensemble générique (une famille, une classe sociale, un peuple, etc.).
- 10 La « race » est une catégorie sociale, mais une « catégorie sociale d'exclusion, de meurtre » écrit Colette Guillaumin (1992).
- 11 Jean-Luc Bonniol, dans les publications issues de ses recherches sur les sociétés esclavagistes et post-esclavagistes et dans sa contribution au présent dossier, propose une étude originale d'un processus historique de racialisation qui prend la forme d'une auto-nomisation de la « race » dans l'ordre social et transforme la catégorie de race en un schème opératoire.

## Références

- Amselle, J.-L. (1990). *Logiques métisses. Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*. Paris : Payot.
- Balibar, E. & Wallerstein, I. (1997). *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*. (1ère édition 1988). Paris : La Découverte.
- Balibar, E. (2005). La construction du racisme, in *Le racisme après les races. Actuel Marx*, n° 38, 11-28.
- Barot, R. & Bird, J. (2001). Racialization : the genealogy and critique of a concept. *Ethnic and racial studies*, 24, n° 4, 601-618.
- Barth, F., (1995). *Les groupes ethniques et leurs frontières* (1ère édition en anglais

- 1969). In P. Poutignat & J. Streiff-Fénart (Eds), *Théories de l'ethnicité* (pp. 203-249). Paris : Presses Universitaires de France.
- Bertheleu, H. (2006). *L'ethnisation ou la forme française des relations interethniques : sociologie d'un processus ou pathologisation des situations ?* Communication au 2e congrès de l'AFS, Bordeaux (5 au 8 septembre 2006).
- Bourdieu, P. (1997). *Méditations pascaliennes*. Paris : Seuil.
- Bonniol, J.-L. (1992). *La couleur comme maléfice, une illustration créole de la généalogie des noirs et des blancs*. Paris : Albin Michel.
- Célimène, F. & Legris, A. (Eds) (2002). *L'économie de l'esclavage colonial. Enquête et bilan des XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles*. Paris : CNRS Editions.
- De Rudder, V., Poiret, C. & Vourc'h, F. (2000). *L'inégalité raciste. L'universalité à l'épreuve*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Fassin, D. & Fassin, E. (2006). *De la question sociale à la question raciale. Représenter la société française*. Paris : La Découverte.
- Guillaumin, C. (2002). *L'idéologie raciste* (1ère édition 1972). Paris : Gallimard.
- Guillaumin, C. (1992). *Sexe, Race et Pratique du pouvoir. L'idée de nature*. Paris : Côté-femmes.
- Hacking, I. (2001). *Entre science et réalité. La construction sociale de quoi ?* Paris : La Découverte.
- Lahire, B. (2001). Les limbes du constructivisme. *Contretemps*, n° 1, 101-112.
- Léger, A., (1997). Usage des statistiques de la DEP concernant les enfants de migrants. In F. Aubert, M. Tripier & F. Vourc'h, *Jeunes issus de l'immigration. De l'école à l'emploi* (pp. 45-49). Paris : L'Harmattan.
- Lorcerie, F. & col. (2003). *L'Ecole et le défi ethnique*. Paris : ESF & INRP.
- Martiniello, M. & Simon, P. (2005). La catégorisation et la classification comme enjeux de pouvoir. Rapports de domination et luttes autour de la représentation dans les sociétés post-migratoires. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 21, n° 2, 7-18. <http://remi.revues.org/document2484.html>
- Miles, R. & Brown, M. (2003). *Racism* (1ère édition 1989). London et New York : Routledge.
- Miles, R. (1993). Racisme institutionnel et rapports de classe ; une relation problématique. In M. Wiewiorka (Dir.), *Racisme et modernité* (pp. 159-175). Paris : La Découverte.
- Miles, R. (1988). Beyond the « race » concept : the reproduction of racism in England. In M. De Lepervanche & G. Bottomley (Eds), *The cultural construction of race. Sydney Studies in Society and Culture*, n° 4, 7-31.
- Murji, K. & Solomos, J. (2004). *Racialization. Studies in Theory and Practice*. Oxford : University Press.
- Poutignat, P. & Streiff-Fénart, J. (1995). *Théories de l'ethnicité*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Rinaudot, C. (1999). *L'ethnicité dans la cité. Jeux et enjeux de la catégorisation ethnique*. Paris : L'Harmattan.
- Taguieff, P.-A. (1987). *La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*. Paris : Gallimard.
- Wacquant, L. (2006). *Parias urbains. Ghetto, banlieues, Etat*. Paris : La Découverte.
- Wallerstein, I. (1985). *Le capitalisme historique*. Paris : La Découverte.

# Faire Savoirs

n° 7 - mai 2007

Sciences humaines et sociales en région PACA



## L'ethnicisation et la racisation des rapports sociaux en question

Coordination : Jean Luc Primon

étude

**Gilles Frigoli**

*L'hébergement des demandeurs d'asile dans les Alpes-Maritimes•*

thèses

**Mathieu Leborgne**

*Le rôle des mémoires collectives dans la construction du sentiment d'appartenance territoriale. Le cas du Parc naturel régional du Verdon*

**Francesca Scrinzi**

*Migrantes et migrants dans les emplois domestiques en France et en Italie : construction sociale de la relation de service au croisement des rapports sociaux de sexe, de race et de classe*

lecture

**Jacques Guilhaumou**

*Bernard Conein, (2005). Les sens sociaux. Trois essais de sociologie cognitive. Paris : Economica*

Sciences Hommes Sociétés